



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU VENDREDI 24 FÉVRIER 2017**

**Présidence : Alfred MONTHIEUX**

**Date de convocation : 10 Février 2017**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre d'élus présents pour ce point : 08**

**Extrait n° BC-02-2017/012**

**Date de Publication :**

**Objet : Nouvelle organisation de la distribution de l'eau potable à CAP Nord Martinique. Présentation des supports et du plan de communication.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Alfred MONTHIEUX, Joachim BOUQUETY, Thierry MARECHAL, Joseph PERASTE, Norbert MONSTIN, René VATENAR, Monique AUDINAY, Félix ISMAIN.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Jean-Frantz CAUVER, Germain DUTON, Gilbert COUTURIER, Christian VERNEUIL, Lucien SALIBER, Belfort BIROTA, Sainte-Rose CAKIN

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que CAP Nord anime le Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés du Nord de la Martinique depuis novembre 2011. Que l'objectif de ce programme est de réduire de 7% la production de déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2017.

**Considérant** que si la réduction des déchets concerne l'ensemble des acteurs du territoire, il n'en est pas moins des services et administrations des Collectivités qui doivent montrer l'exemple pour favoriser les changements de comportements nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.

**Considérant** que pour cette raison, CAP Nord Martinique met en place dans ses services une démarche d'éco-exemplarité concernant sa production et sa gestion des déchets. Que dans cette démarche, la collectivité s'est engagée à :

- S'équiper et utiliser de la vaisselle durable (verres, tasses, assiettes,...)
- Distribuer de l'eau du robinet pendant le service et les événements ponctuels.
- Utiliser de la vaisselle jetable recyclable pour les visiteurs et les événements de grande envergure.

**Considérant** que la mise en œuvre de ce projet a été validée en séance du bureau communautaire du 19 mai 2016 et qu'une équipe projet travaillant en transversalité a été mise en place.

**Considérant** les diverses actions réalisées, à savoir :

- Implantation des fontaines d'eau réfrigérée sur le réseau, en substitution des distributeurs d'eau à bonbonnes ainsi que des bouteilles d'eau utilisées lors des réunions et formations. 10 fontaines à eau sont installées, dont 2 depuis 2012 sur le site de Vivé.
- Achat d'un service à eau personnalisé au logo de CAP Nord, composé de carafes d'eau en verre, et de verres. 156 carafes et 300 verres ont été réceptionnés.
- Achat d'équipements divers (lave-vaisselle, ...) : 2 laves verre sont installés : 1 au siège (Marigot), 1 à NordCréatis (Robert).
- Achat de mugs pour les agents de la Collectivité : Ils ont vocation à être utilisés pour la consommation d'eau et de boissons chaudes. 200 mugs ont été réceptionnés.
- Validation du slogan : « J'agis écolo, je bois l'eau du robinet »

**Considérant** le Coût global des investissements à savoir : 14 863,92 €H.T.

**Considérant** qu'afin d'accompagner la mise en œuvre de ce dispositif, et de favoriser la visibilité de la Collectivité dans sa démarche d'éco exemplarité, une communication à plusieurs échelles est nécessaire, un plan de communication est donc proposé comme suit :

- ✓ Plan d'actions de communication pour les élus
  - Lancement du dispositif lors du bureau communautaire du 24/02/2017
  - Présentation du dispositif aux élus du conseil communautaire du mois de mars

- Couverture médiatique (conseil communautaire) : presse écrite / interview du président
- Diffusion d'une newsletter à l'attention des élus, présentant le dispositif dans sa globalité
- ✓ Plan d'actions de communication pour les agents
  - Réunions de présentation du dispositif organisées du 22 au 24 mars et remise des mugs (1 réunion par site)
  - Couverture médiatique : presse écrite le 22/03, car c'est la « journée mondiale de l'eau »
- ✓ Plan d'actions de communication pour le grand public
  - Bannière WEB sur le site à partir du 22/03
  - Mise en ligne du film réalisé tout au long du processus (utilisation de l'outil Médi@Lab)
  - Articles sur le facebook et l'application mobile
  - Articles de presse

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

## DECIDE

### Article 1 :

**De valider** la nouvelle stratégie de distribution de l'eau potable pour les services de CAP Nord Martinique.

### Article 2 :

**De valider** la mise en œuvre du plan de communication proposé.

### Article 3 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 4 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### Vote

Pour :08

Contre :00

Abstention :00

Abstention déclarée :00

Non votant :00

## ADOPTE

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Marigot, le 20 AVR. 2020

Le Président

Alfred MONTEHEUX

